

DEPARTEMENT
<b>MEURTHE ET MOSELLE</b>
CANTON
<b>GRAND COURONNE</b>
COMMUNE
<b>PULNOY</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023 /21

-----  
Liberté – Egalité – Fraternité  
-----

## ARRETE DU MAIRE

**OBJET** : Modification de la délégation de fonctions à Madame Laetitia SCHIEL, conseillère municipale

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,
- **Vu** l'arrêté N°2021/398 du 19 novembre 2021 portant délégation de fonctions à Madame Laetitia SCHIEL
- **Vu** l'arrêté N° 2023/18 du 14 février 2023 retirant sa délégation de fonctions à Monsieur Rénald CORBERAND, conseiller municipal
- **Considérant** que pour une bonne administration de la commune, il est nécessaire de modifier la délégation de fonctions à Madame Laetitia SCHIEL, conseillère municipale

### ARRETE

**Article 1** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté de délégation N°2021/398 du 19 novembre 2021 portant délégation de fonctions à Madame Laetitia SCHIEL

**Article 2** : Monsieur le Maire délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Laetitia SCHIEL, conseillère municipale, ses fonctions dans les domaines suivants :

- **ESPACES VERTS / FLEURISSEMENT**

Madame SCHIEL est chargée :

- Des projets de fleurissement et de mise en valeur des espaces publics communaux

- **MISSION ADOS**

Madame SCHIEL veille à ce que l'accueil de loisirs « mission ados » réponde aux besoins des jeunes de la commune et veille à son bon fonctionnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20230214-ARR212023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Publication : 16/02/2023

– **PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Madame SCHIEL est chargée:

- De la mise en œuvre des actions nécessaires à la prévention de la délinquance
- Du soutien des jeunes en errance scolaire pour leur entrée dans la vie active
- De l'assistance du Maire dans le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

**Article 3** : Délégation est donnée à Madame Laetitia SCHIEL pour signer tous les documents et les courriers relatifs aux actions énumérées à l'article 2.

**Article 4** : Toute action effectuée en vertu de cette délégation de fonctions devra être rendue compte au Maire. Par ailleurs, un rapport annuel lui sera adressé.

**Article 5** : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Madame la Trésorière de la commune
- L'intéressée

**Article 6** : Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Commune

A PULNOY, le 14 février 2023

Le Maire,

Marc OGIEZ

A blue circular official stamp of the Mayor of Pulnoy is visible, partially overlapping the signature. The stamp contains the text 'MAYOR OF PULNOY' and '1871'. The signature is a large, stylized black ink scribble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20230214-ARR212023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Publication : 16/02/2023